



Combs la Ville, le 23 juin 2010.

Madame La Directrice
La Poste – DTELP 77
8, avenue Georges Clemenceau
ZI Vaux le Pénil
77011 Melun cedex.

Objet : non réponse à préavis de grève départementale.

Madame la Directrice,

Le 14 juin 2010, d'abord par fax et confirmé par courrier, le syndicat CGT FAPT 77 vous a adressé un préavis de grève départementale pour la journée du 24 juin.

Nous constatons, aujourd'hui 23 juin, que vous n'avez pas donné suite à ce dépôt de préavis et que vous n'avez pas convoqué l'obligatoire réunion de concertation. C'est là une attitude que nous condamnons avec la plus grande fermeté.

Le droit de grève est un droit constitutionnel reconnu à l'entreprise. En refusant toute concertation vous bafouez ce droit constitutionnel. Le seul argument qui nous a été fourni par votre Directrice aux Ressources Humaines **a été « oui, en effet, c'est un oubli de notre part »**. Il faut croire que vos services sont plus préoccupés à convoquer les organisations syndicales, la CGT, pour parler de sujets qui leur tiennent à cœur (restructurations, suppressions d'emploi) que d'ouvrir toutes discussions à partir de revendications validées par le personnel. Nous ne ferons pas plus de commentaires.

Pour autant, nous appelons le personnel de La Poste – l'Enseigne 77 à vous donner la meilleure réponse à cette preuve de mépris en participant massivement demain, 24 juin, à la journée de grève et de manifestation nationale et interprofessionnelle.

Veuillez croire, Madame la Directrice, en l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Pour la CGT FAPT 77
François KLEIN